



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2018- 302 bis

Publié le 23 octobre 2018

# TABLE DES MATIÈRES

## **MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE**

Arrêté modificatif n° 2 du 23 octobre 2018 portant modification des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Maladie de l'Oise

## **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE – ACADÉMIE DE LILLE**

Arrêté rectoral du 23 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 19 janvier 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCT-A) de l'académie de Lille



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère des solidarités et de la santé**

**ARRETE modificatif n° 2 du 23 octobre 2018  
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise**

**La ministre des solidarités et de la santé**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2018 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté modificatif en date du 6 avril 2018 ;

Vu les modifications formulées par la fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

**A R R Ê T E**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 27 mars 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1<sup>er</sup>

**En tant que représentants au titre de la fédération de la mutualité française, sur désignation**

**Titulaires :**

Madame Carole LEFEVRE (en remplacement de M. Ronan Le JOUBIOUX) »

Le reste est sans changement.

**Article 2**

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 23 octobre 2018

La Cheffe de l'antenne de Lille  
de la Mission Nationale de Contrôle et  
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN



## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique d'État ;  
Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;  
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié par le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 ;  
Vu l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale du 29 novembre 2011 ;  
Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;  
Vu les résultats des élections professionnelles au comité technique académique (CTA) de l'académie de Lille proclamés le 4 décembre 2014 ;  
Vu l'arrêté rectoral en date du 19 janvier 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCT-A) de l'académie de Lille, modifié par les arrêtés rectoraux en date du 21 septembre 2015, du 23 mai 2016, du 15 septembre 2016, du 7 juin 2017, du 24 octobre 2017, du 6 mars 2018 et du 27 septembre 2018 ;  
Vu le décret du président de la République en date du 14 février 2018 nommant Madame Valérie CABUIL rectrice de l'académie de Lille ;  
Vu les propositions des organisations syndicales.

### ARRETE

**Article 1 :** l'arrêté rectoral du 19 janvier 2015 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCT-A) de l'académie de Lille est modifié comme suit :

Madame LECOMTE Laurence (UNSA), suppléante, en remplacement de Madame BAILLEUL Isabelle

**Article 2 :** la rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 23 OCT. 2018

Pour la Rectrice et par délégation,  
Le Secrétaire Général de l'Académie

Valérie CABUIL

Dominique MARTINY